

**Zeitschrift:** Générations : aînés  
**Herausgeber:** Société coopérative générations  
**Band:** 38 (2008)  
**Heft:** 9

**Rubrik:** Votre argent

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 30.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## L'IBAN, c'est quoi?

«On me demande souvent de donner mon *IBAN* bancaire lors de versements. Puis-je le faire sans risque?» s'inquiète M<sup>me</sup> Y. D. à S.

**I**BAN, de l'anglais *International Bank Account Number*, signifie en français: Numéro international de compte bancaire. C'est la nouvelle norme européenne de transcription des coordonnées bancaires et des numéros de compte. Résultat d'importants et longs travaux réalisés par les instances bancaires européennes, l'*IBAN* répond à un besoin simple: disposer d'un numéro de compte permettant d'identifier un compte bancaire pour toutes les opérations de paiement effectuées en Europe. Pour ce faire, il fallait imaginer une systématique permettant d'intégrer tous les ty-

pes de numérotation des comptes des banques utilisées en Europe!

Ainsi, les lettres et les chiffres qui composent l'*IBAN* correspondent à des groupes (séquences) d'informations précis. Les deux premières lettres sont le code du pays (CH pour la Suisse), les deux chiffres suivants sont une clé de contrôle, les cinq chiffres suivants sont le numéro attribué à la banque, et les douze derniers chiffres/lettres correspondent au numéro du compte bancaire personnel. Le nombre total de positions (lettres et chiffres) peut varier d'un pays à l'autre. En Suisse, ce nombre est de 21.

Le grand avantage de ce système est qu'il permet d'être utilisé et traité de manière électronique. Ainsi, vous pouvez utiliser l'*IBAN* pour effectuer toutes vos opérations de paiement en Suisse et en Europe, notamment par l'*e-banking*, le système de paiement électronique offert par toutes les banques suisses. Inversement, l'*IBAN* va aussi servir d'identification claire et sûre à toutes les personnes et institutions (comme l'AVS ou la caisse de pension) qui versent régulièrement de l'argent sur un compte bancaire. L'*IBAN* est la solution moderne de la gestion du

trafic des paiements. Il permet de réduire les sources d'erreur, d'identifier sans équivoque le détenteur du compte bancaire et d'atteindre un très haut degré de sécurité dans les transactions. Votre *IBAN* personnel figure normalement sur vos relevés de compte.

**Notre conseil:** si vous ne l'avez pas, demandez l'*IBAN* de votre compte bancaire personnel à votre banque. Et transmettez-le aux institutions qui versent régulièrement de l'argent sur votre compte. A la clé, un gain de temps et, surtout, l'absence d'erreur ou de retard! ■

## Le vrai prix des EMS

Le prix de la pension dans un EMS peut varier du simple au quadruple selon les cantons. C'est la conclusion d'une vaste enquête menée par le magazine *Bilan*.

**L**es homes les moins chers sont situés dans le Haut-Valais (dès 2220 francs par mois), les plus chers à Genève (jusqu'à 8881 francs par mois). Logique, pensez-vous, puisque le coût de la vie et le prix de l'imobilier sont bien plus élevés à Genève qu'en Valais. En fait, les différences ne s'expliquent pas par ces deux éléments, mais aussi par...

**1. L'âge.** A Genève, la moyenne d'âge des résidants est plus élevée que dans les autres cantons: 87 ans pour les femmes par exemple alors que la moyenne romande se situe à 84 ans.

**2. La santé.** A Genève, grâce aux soins à domicile, seuls 5% des retraités sont en EMS. C'est le pourcentage le plus modeste de Suisse (moyenne 7,5%). De plus, les Ge-

nevois semblent garder en EMS certains patients malades qui, dans d'autres cantons, seraient plus rapidement transférés en hôpital. Ces pratiques influencent assurément les coûts généraux des EMS, mais diminuent probablement la facture hospitalière.

**3. L'encadrement.** Chaque canton a adopté une manière particulière de noter le temps de tra-

vail pour les soins ou les animations proposés en EMS et cette comparaison est peu pertinente. En revanche, les salaires du personnel sont aisément comparables et ils sont nettement plus élevés à Genève que dans les autres cantons. Un poste qui pèse lourd puisque le personnel absorbe trois quarts des coûts des EMS. ■

MR